

**1^{ère} Conférence arabo-africaine des radios communautaires
Rabat 22/24 octobre 2007**

Déclaration de Rabat

Nous, membres de l'AMARC, réunis à Rabat, du 22 au 24 octobre 2007 en «**1^{ère} Conférence arabo-africaine des radios communautaires en Afrique, Moyen Orient et Afrique du Nord**», à l'invitation de la Chaire Orbicom/Unesco de Rabat, du Ministère de la Communication du Royaume du Maroc et du Bureau de l'Unesco à Rabat, déclarons, tout d'abord, que nous réitérons et soutenons toutes les recommandations contenues dans la «**Déclaration d'Amman** » adoptée par l'AMARC lors de sa 9^{ème} Assemblée Générale de Novembre 2006. Se référant à cette déclaration, et compte tenu de nos travaux et échanges à Rabat sur le thème du « **Partage d'expériences pour le développement de la démocratie à la base** » en Afrique et dans la région MENA :

Nous tenons tout d'abord à rappeler que nous entendons par radio communautaire : « une station de radio qui est possédée et contrôlée par un organisme sans but lucratif dont la structure permet aux membres de la collectivité en général d'y adhérer et de participer à sa gestion, à son exploitation et à sa programmation. La programmation devrait refléter la diversité du marché que la station est autorisée à desservir ». ¹

Par référence à cette mission de la radio communautaire :

1. Nous appelons, de façon urgente et prioritaire, les gouvernements dans les deux régions Afrique et MENA à mettre en œuvre :

¹ Définition du CRTC (Canada) et qui a été retenue par les participants lors de cette conférence de Rabat.

- Une libéralisation des systèmes médias au niveau de la législation afin que soient reconnus et légitimés :
 - Un service public indépendant et pluraliste;
 - Un service commercial dont la régulation doit y faire respecter des objectifs d'utilité publique
 - Un service communautaire qui doit être assimilé à un service d'intérêt public, dans le sens où il devrait être en mesure de se conformer à la définition reconnue d'un service public, c'est-à-dire la garantie de sa propre indépendance institutionnelle et éditoriale, le pluralisme et la diversité de ses contenus
- Un système d'octroi de fréquences qui soit encourageant et incitatif à l'émergence de médias communautaires sans but lucratif dans les deux régions.
- Des autorités de régulation indépendantes du gouvernement et de tout pouvoir, garantissant la liberté d'expression, le pluralisme et la diversité des médias et des contenus.

2. Nous constatons, de façon unanime, en ce qui concerne la région

MENA :

- Que dans la quasi-totalité des pays de la région, il y a une méconnaissance ou ignorance de l'importance du rôle positif des médias communautaires dans la mise en œuvre des objectifs de développement et de démocratie.
- Que certaines expériences pionnières de médias communautaires, dans la région, risquent de devenir sans lendemain du fait d'obstacles divers comme la persistance de politiques publiques dirigistes, sous une forme ou une autre, du manque de sources diversifiées et régulières de financement, de la faiblesse du seuil de formation professionnelle et technique de ces opérateurs communautaires et même, dans certains cas, de l'insécurité qui peut menacer l'existence de telles expériences et initiatives citoyennes.

- Que dans la plupart des pays de la région, le monopole étatique des moyens de communication et d'expression est toujours le régime qui domine et inspire des politiques qui sont contraires à la diversité culturelle et linguistique, au pluralisme des voix et des paroles et à l'indépendance des producteurs de contenus
- Qu'il y a absence au sein de la société civile de toute la région MENA d'une conscience des rôles que peuvent jouer des médias communautaires dans la promotion des valeurs démocratiques et de développement défendues par cette société civile. Nous relevons néanmoins, que dans certains pays de cette région, la société civile fait preuve de volonté de s'engager dans ce secteur de médias communautaires, notamment les mouvements et associations des femmes.
- Que dans le peu de pays de la région où certaines expériences de médias communautaires ont émergé, il y a encore de sérieux déficits en matière :
 - D'accès à la propriété d'une station radio par des communautés ou des associations;
 - De capacités de production de contenus de communication;
 - De diversification de sources de financement de leurs opérations et de leurs activités;
 - De participation des communautés cibles à la gestion de ces médias communautaires, à l'autogestion de leurs infrastructures et à la confection des contenus;
 - De conditions de travail qui soient sécurisées et encourageantes, surtout dans les contextes de conflits et de crises (Palestine, Irak, Liban, Soudan, Afghanistan...)
 - En matière de représentation égalitaire de toutes les couches de la société, notamment les femmes et les jeunes
 - En matière de solidarité et d'échanges entre ces médias communautaires

3. Nous relevons et demandons, de façon unanime, en ce qui concerne la région Afrique :

- Qu'on doit tous, membres de l'AMARC, faire constamment référence à la Charte africaine relative à la communication
- Que l'Union Africaine (UA) doit reconnaître la radio communautaire comme une radio d'utilité publique et inciter les gouvernements à lui octroyer le soutien nécessaire et des conditions de travail qui soient sécurisées, tout particulièrement en cas de conflits, comme dans les pays de la Corne de l'Afrique
- Que les réseaux des Instances africaines de régulation de la communication (RIARC) doivent prendre conscience de l'importance des radios communautaires et de la nécessité de promouvoir des cadres législatifs et réglementaires en leur faveur
- Que les radios communautaires, en tant que garantes du droit à l'information de leurs communautés, sont appelées à produire des programmes d'information répondant aux besoins de leurs communautés, ce qui accroîtra la capacité des populations à participer à la vie économique, sociale et politique de leurs pays
- Que les radios communautaires demandent aux bailleurs de fonds, avec insistance, de continuer à les soutenir dans une optique de termes qui soient conséquents, comme un terme quinquennal. Un tel soutien devrait veiller à garantir leur indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, dans l'intérêt des auditeurs que sont leurs communautés dont la contribution au financement de ces médias reste le meilleur moyen de garantir une telle indépendance.

4. Au niveau de la participation des organisations internationales

- Nous relevons que les organismes internationaux et les bailleurs de fonds ne s'engagent pas d'une manière constante et conséquente dans l'accompagnement nécessaire qu'il faut pour l'émergence des médias communautaires ou pour consolider et développer les rares expériences entreprises dans la région MENA
- Nous relevons le déficit d'information sur les programmes et sur les activités que ces acteurs internationaux déploient en appui aux médias communautaires.
- Nous demandons aux organisations internationales intergouvernementales et à tout le système onusien d'inciter les États des pays MENA à intégrer dans leurs législations et cadres légaux le secteur des médias communautaires et de promouvoir tout support de communication de proximité
- Nous appelons les instances internationales de suivi du Sommet Mondial de l'Information et du Savoir à inciter les gouvernements à intégrer de manière effective dans leurs stratégies nationales de la société du savoir le concept de médias communautaires
- Nous appelons les gouvernements de la région MENA à œuvrer, en matière de médias, pour la mise en œuvre réelle de la Charte euro méditerranéenne au titre de ce qu'elle promet comme engagements et programmes de coopération dans le cadre d'un « partenariat social, culturel et humain » au profit d'un dialogue culturel, notamment entre le Nord et le Sud de la Méditerranée
- Nous appelons les gouvernements dans les deux régions, Afrique et MENA, à considérer les médias communautaires comme étant un levier incontournable dans la réalisation des objectifs du développement, de la lutte contre la pauvreté, des processus de démocratisation de la société et de son paysage médiatique

- Nous soulignons que ces médias communautaires doivent avoir des garanties juridiques et politiques de leur indépendance dans la gestion de leurs ressources financières et dans la confection de leurs programmations
- Nous invitons l'AMARC à soutenir au plan international, au plan régional comme au plan national, les actions de plaidoyer de la société civile visant à légaliser et à promouvoir les médias communautaires dans les paysages médiatiques de l'Afrique et de la région MENA; à consolider les capacités professionnelles, techniques et éthiques des acteurs de ces médias communautaires
- Nous proposons à cet égard, que l'AMARC développe un programme de formations en ligne par le biais de son site Web, y contribue ou en appuie les initiatives qui viendraient de ses membres ou de ses partenaires. Un programme qui soit utile à tous les membres de l'organisation et particulièrement au réseau MENA naissant
- Nous appelons enfin tous les participants à la conférence de Rabat et tous les membres de l'AMARC à consolider, notamment par des moyens électroniques (forums) les échanges d'expériences, de formations, de documentations, de programmations, entre les membres de l'AMARC en général, et entre l'Afrique et la région MENA en particulier.

Appel de la 1^{ère} conférence Afrique/MENA des radios communautaires concernant la situation en Palestine.

Rabat 22/24 Octobre

AMARC protests the actions of the Israeli army of temporarily occupying the frequencies (using very powerful transmitters on the same frequencies) of Palestinian radio and TV stations.

AMARC station member Al Najah University Radio's frequency was technologically overtaken on the 25th of February 2006 and on June 28th 2007. These actions are immoral and a gross interference in the editorial independence of these stations. Such actions cause emotional damage to the regular listeners of the local station and we call on the Israeli army to refrain from carrying out this action.